

ACTEE

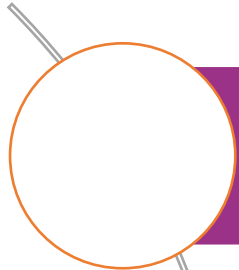
Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique



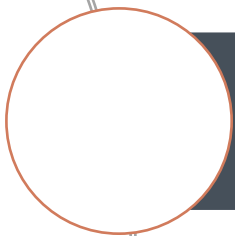
Présentation du programme ACTEE +

22/06/2023

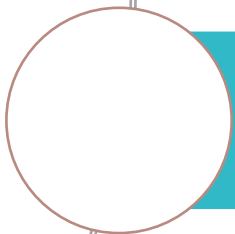
Sommaire



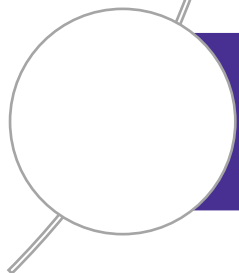
Le programme ACTEE : généralités



Les sous-programmes toujours en cours



CHÊNE, principal Fonds d'ACTEE +



Quand et comment candidater ?

Le programme ACTEE, généralités

Le programme ACTEE : un programme porté par la FNCCR

Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique

- Objectif : Accompagner les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines :

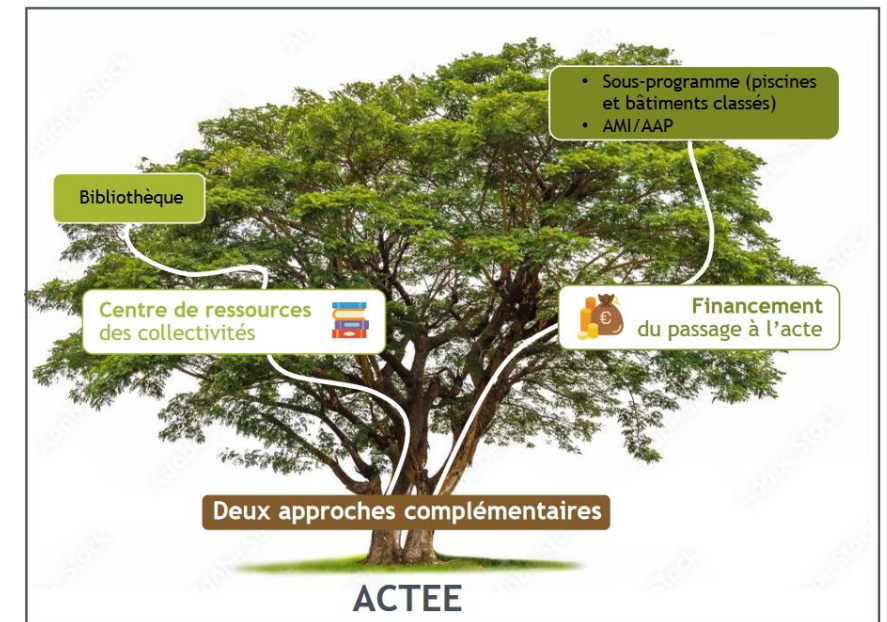
→ l'**efficacité énergétique** des bâtiments publics (maîtrise des usages et rénovation du bâti)

→ la **substitution d'énergies fossiles** par des systèmes énergétiques performants et bas carbone

- Comment ? Lever les freins que les collectivités peuvent rencontrer **en amont de travaux**

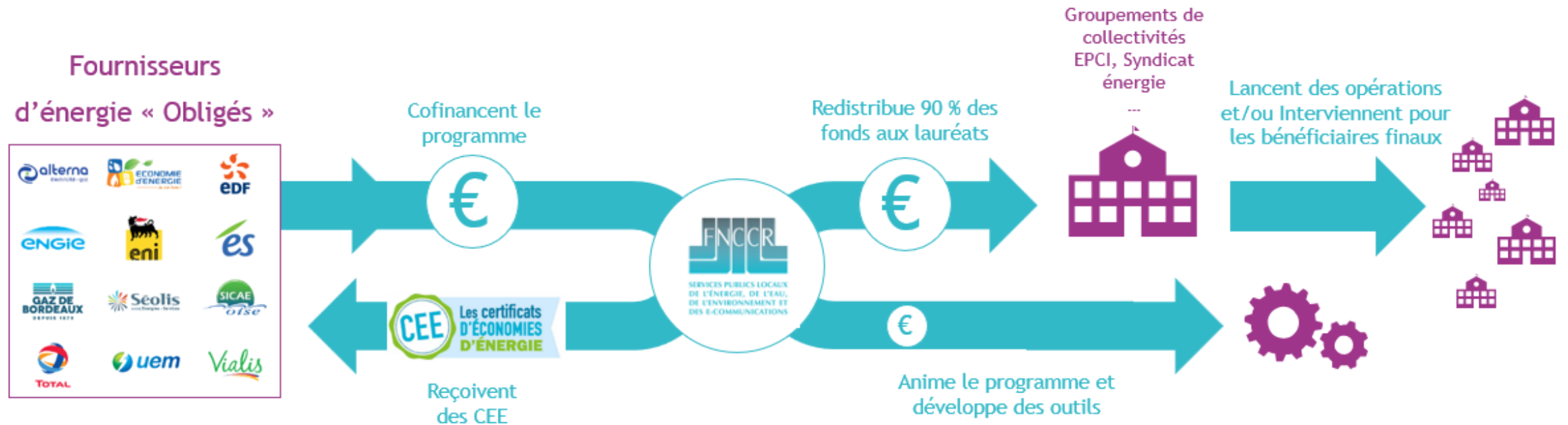
⇒ 2 approches complémentaires d'aide à la décision :

1. Une **aide financière**
2. Mise à disposition d'un **centre de ressources**



ACTEE : un programme CEE pour impulser la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics

ACTEE



1. Les AAP : Avec une aide financière adaptée...

PROGRAMME
ACTEE

**4 axes de financement pour
encourager au passage à l'acte**



ACTEE 2 : Une enveloppe de 110 M€
90% des fonds reversés directement aux collectivités territoriales

Des Appels à Projets et Sous-Programmes
dédiés aux collectivités territoriales

Des sous-programmes et démarches dédiés toujours ouverts

PROGRAMME
ACTEE Lum'acte

ÉCLAIRAGE PUBLIC
APPEL À PROJETS
LUM'ACTE



FAVORISER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES COLLECTIVITÉS

Clôture des candidatures
le 30 septembre

SCHEMAS DIRECTEURS IMMOBILIERS ENERGIE
SOUS-PROGRAMME
SCHEM'ACTEE



FINANCEMENT DES SDIE (SCHEMAS MOBILIERS ENERGIE).

ACTEE CUBE écoles

Challenge Climat & Usage

PISCINES PUBLIQUES
SOUS-PROGRAMME
ACT'EAU



RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'EAU ET D'ÉNERGIE DANS LES PISCINES ET CENTRES AQUATIQUES DES COLLECTIVITÉS.

COMMUNES RURALES
SOUS-PROGRAMME
ETRIER



ACCOMPAGNER LES COMMUNES RURALES ISOLÉES DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEURS BÂTIMENTS TERTIAIRES.

Eff'acte

Le sous-programme ACTEE pour agir sur l'effacement électrique du tertiaire public.

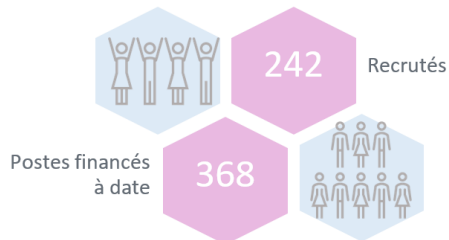
2. Animation de réseau et Centre de Ressources

Un réseau des Economies de Flux très actif

Formations

Groupe de travail
(communication, financement,
juridique, technique)

Rencontres territoriales



Animation territoriale et cellule de soutien

Comités régionaux
Webinaires
ACTEE Tour

Allo ACTEE



Service et appel gratuits

DU LUNDI AU VENDREDI 10H-12H / 14H-16H

Un centre de ressources en accès libre!

Bibliothèque :

Guides, fiches techniques, modèles de cahiers des charges et conventions

Outils numériques : cartographies des facilitateurs, simulateurs



Plus largement : parcours utilisateur



- Financement ressources RH (économies de flux)
- Financement études techniques (audits, stratégies pluriannuelles d'investissements, SDIE ...)
- Financement MOE
- Centre de ressources (cahiers des charges types, fiches conseils, guides ...)

- Centre de ressources (cahiers des charges types, fiches conseils, guides ...)

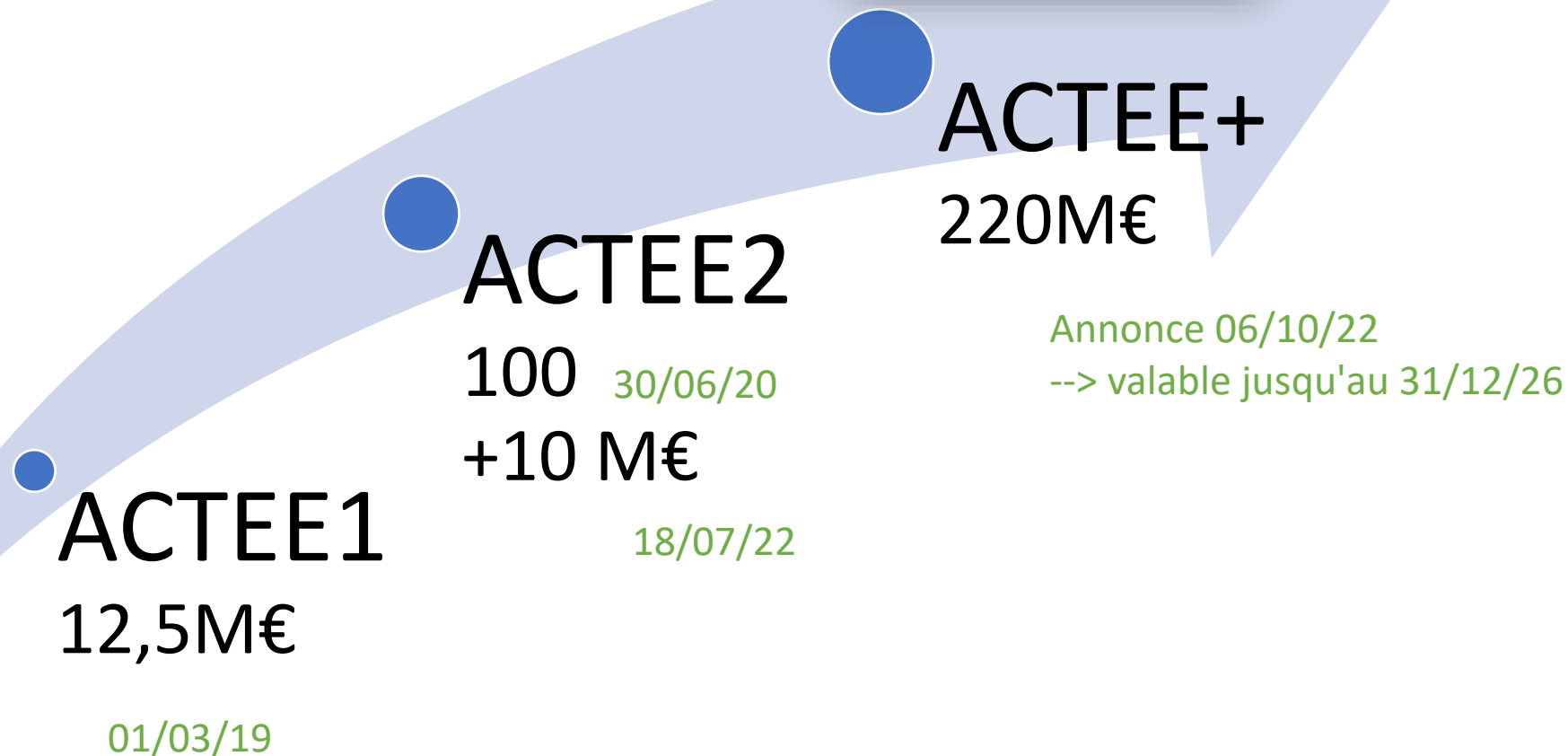
- Financement outils de suivi et de mesure (logiciel suivi conso, enregistreur de temp, capteur, camera thermique ...)
- Centre de ressources (cahiers des charges types, fiches conseils, guides ...)

ACTEE + et ses différents fonds

ACTEE2 continue, et ACTEE+ est lancé!

11 avril 2023 — Plénière des EF

Le déploiement d'ACTEE sur une bonne trajectoire



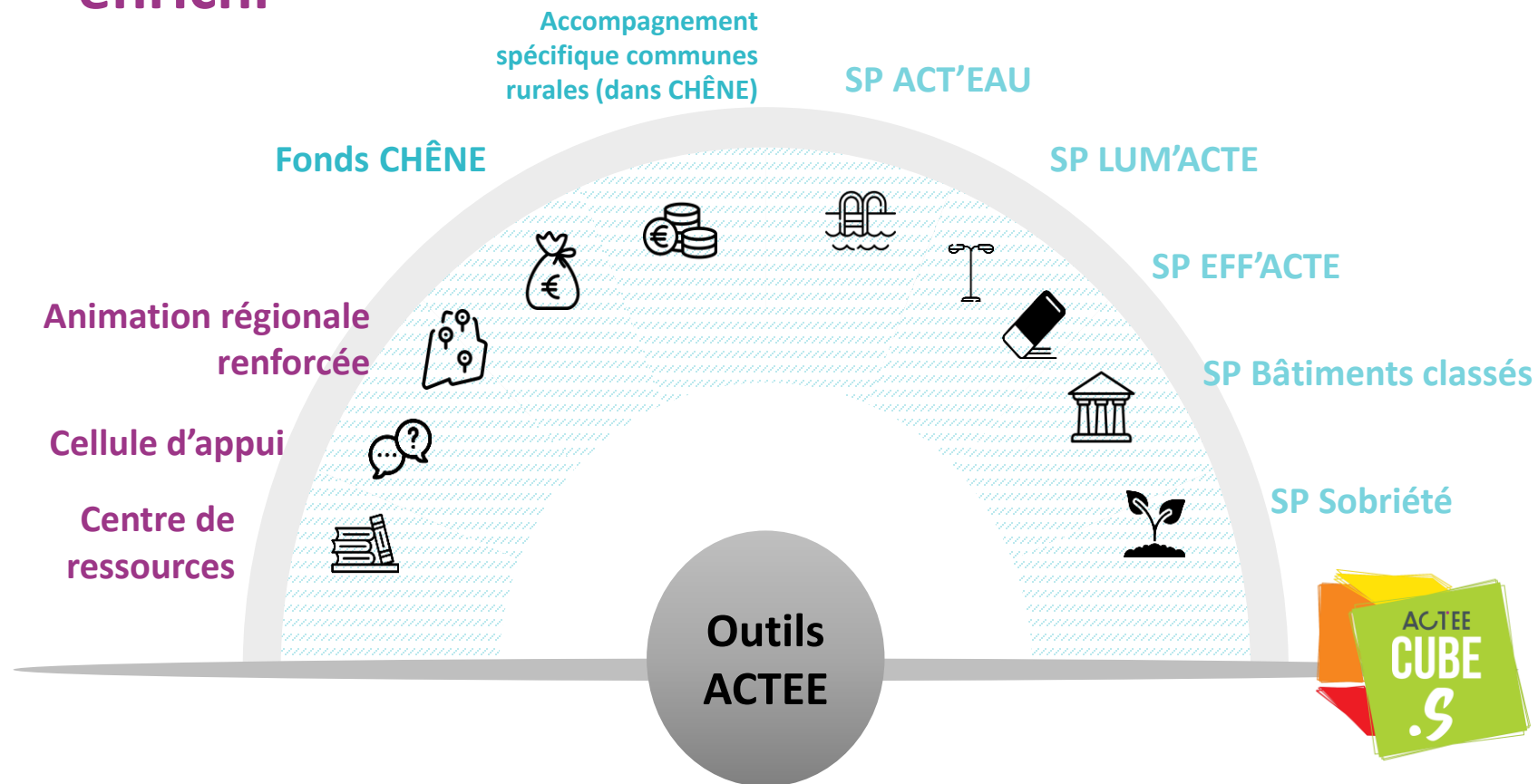
ACTEE + : l'aventure continue jusqu'à fin 2026

Appui financier :
Fonds et Sous-programmes (SP)

Renouvellement du programme
jusqu'à fin 2026
(une durée de près de 4 ans!)

Centre de ressources enrichi

220 M€ :
un budget doublé
Toujours 90% reversé
directement aux collectivités
(10% pour le centre de ressources)



Le Fonds CHÊNE en quelques mots

5 lots d'actions financés :

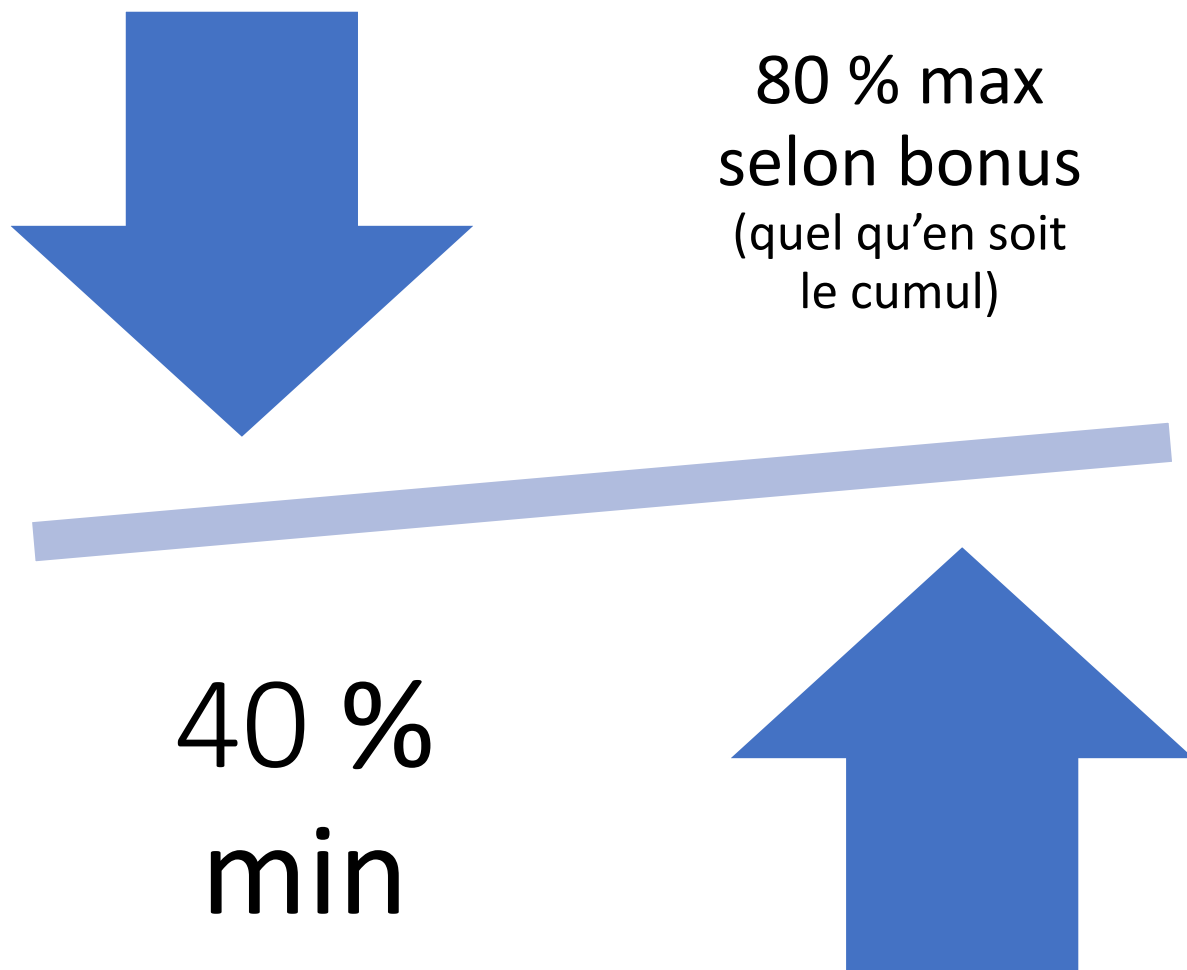
1. Postes d'**économie de flux**
2. **Outils** de suivi et de mesure des consommations énergétiques
3. **Etudes énergétiques** (techniques, financières)
4. Etudes de **maitrise d'œuvre**
5. **AMO** et autres prestations intellectuelles

Porteurs de projets éligibles : Collectivités (communes, dépt, régions), EPCI, SDE, SPL

Bâtiments éligibles : bâtiments des publics territoriaux à **usage tertiaire**

Un taux de subvention "de base" maintenu à **50%, monté jusqu'à 80 %** avec la mise en place de **bonus**

Taux de subvention : pour résumer l'approche



80 % max
selon bonus
(quel qu'en soit
le cumul)

40 %
min

Liste des bonus :

- **Pérennisation de postes** d'économies de flux
- Etudes : SDIE et décarbonation
- Communes **rurales** (< 3 500 hab.) et DROM
- **Bâti Scolaire** (écoles, collèges, lycées)



Bonus cumulables

Le Bonus bâti scolaire en bref

Des subventions abondées par la Banque des Territoires dans le cadre du Programme **EduRenov**



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Bâti scolaire = écoles, **collèges**, et lycées

Projets bonifiés : projets visant minimum **40% d'économie d'énergie**

+ 25% sur les **postes d'économe de flux** dédié au bâti scolaire (2/3 de leur temps)

+ 30% sur les **études énergétiques** portant sur des bâtiments scolaires

+ 5€ sur le forfait **MOE** / m² portant sur le bâti scolaire

Lot 1 – ressources humaines

Economies de Flux

Interactions plus fortes au sein du **réseau CARTE**
(journées communes, catalogue partagé de formations)

- Taux **minimum : 40%** du salaire brut chargé
- Financement des **reconductions de postes CDD!**
- Choix = pousser à la **pérennisation des postes : 65%** pour les créations de postes en CDI et de titulaires
- Postes d'économies de flux dédiés au **bâti scolaire** (tout contrat; 2/3 missions) : **+ 25%**
- **Pas de co-financement possible des postes**
- **Pas de plafonds**

Type de contrat	Taux de financement
CDD (création de poste ou reconduction)	40%
Alternant	40%
Création de poste CDI ou titulaire	65 %
CDI ou titulaire déjà en poste (dont EF ACTEE 2)	Non éligible
Stagiaire	Non éligible
Econome de flux Bâti scolaire (tout contrat)	+ 25 %
Bonus DROM	+ 15 %

Lot 2 – Outils de mesure et de suivi des consommations

Mieux connaître ses consommations et cibler les actions

- **Sous-axes**
 - Outils **de mesure et télérelève** (sondes, thermomètres, capteurs...)
 - Outils **mobiles** de diagnostic thermique (caméra thermiques...)
 - Outils **logiciels de suivi** des consommations
- GTB toujours non financées
- Financement à **50%** de l'ensemble des outils
- **Pas de plafonds** sur axe Outils

Lot 3 – Etudes énergétiques

Connaitre son patrimoine et déterminer un plan d'action

- Etudes **techniques** (audits énergétiques, STD, étude de faisabilité, etc.)
- Etudes **financières** (intracting, etc)
- Taux de financement de **base : 50%**
- Pas de plafonds
- Etude de faisabilité EnR non éligibles, hors contexte de substitution fioul / gaz
- Inéligibilité des études réalisées en interne

- Deux types d'études bonifiées :
 - **SDIE** et audits énergétiques réalisés dans le cadre d'un SDIE : **+ 10%**
 - Études **décarbonation** (notamment substitution fioul) : **+ 30 %**
- Deux natures de bâtiments bonifiés (sur toutes les études) :
 - **Bonus communes rurales / DROM : +15%** pour les études portant sur du patrimoine de commune rurale ou situé dans un DROM
(donc 50+15% pour majorité des études, 60+15% pour audits réalisés dans le cadre d'un SDIE)
 - Bonus **bâti scolaire : + 30%**

Lot 4 – Etudes de maitrise d'œuvre (MOE)

Concevoir son projet de rénovation énergétique

- Financement de **toutes les phases** des études de maîtrise d'œuvre
- Projets de rénovation énergétique
- Forfait minimum de **35€/m² SHON par bâtiment**
- Eligible aux **bonus communes rurales / DROM** (+5€/m²)
et **bâti scolaire** (+5€/m²) => **jusqu'à 45€/m²**
- Plafonds :
 - Jusqu'à 80% par étude

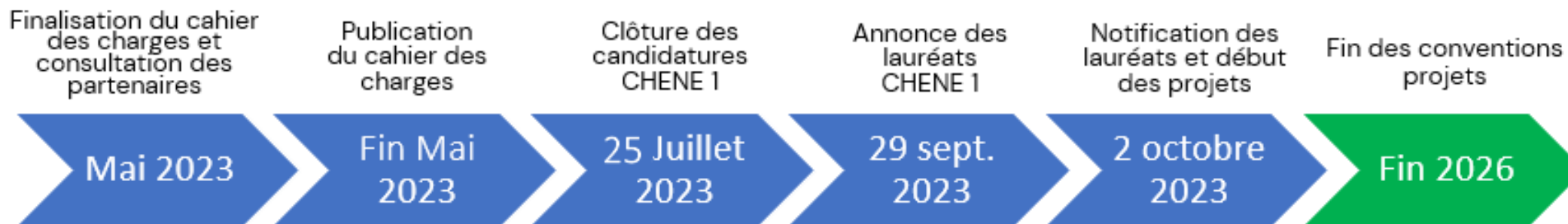
Lot 5 – AMO et autres prestations intellectuelles

Accompagner à la montée en compétences et connaissance

- **Tout type d'AMO** lié efficacité énergétique, d'ordre **technique, juridique**, ou **financier** (AMO décret tertiaire, AMO mise en place d'un CPE, d'un plan de comptage, etc.)
- Prestations de **sensibilisation**
- Taux de financement de **50%** sur chaque prestation
- Eligible au **bonus communes rurales / DROM (+15%)** : 65%
- **Pas de plafonds**

Quand et comment candidater ?

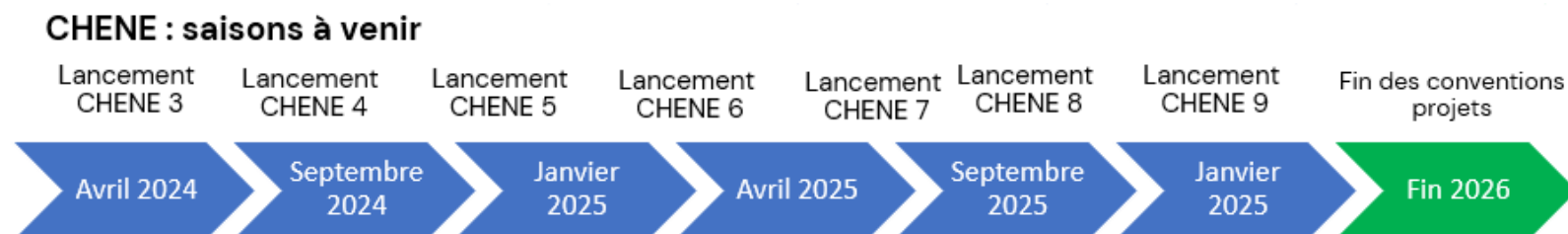
Fonds CHÊNE : calendrier prévisionnel



Possibilité de candidater à plusieurs saisons pour de nouvelles actions



D'autres saisons tous les 4-5 mois !



Modalités de candidature au Fonds CHÊNE

Mutualisation des structures en groupement conseillée et fortement recommandée mais plus obligatoire (sauf pour les communes rurales)

Porteurs de projet éligibles : toutes les **collectivités territoriales** (communes, départements, région), **EPCI**, **syndicats d'énergie**, **SPL**

Structures éligibles (bénéficiaires) : Porteurs de projets + **Entreprises Locales Publiques** + **ALEC**, AREC, ATD + **EPA sous tutelle d'une adm. territoriale** (CCAS, SDIS, etc.) + **EHPAD** rattachés à une collectivité territoriale

Éligibilité des dépenses : entre la date d'annonce des lauréats et fin 2026

Le portail de candidature bientôt en ligne

Chêne

Le Fonds CHÈNE est le principal outil de financement des collectivités pour la rénovation de leur parc tertiaire pour accompagner les collectivités territoriales en fournissant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti, et autres actions d'économies d'énergie.

Envoyer une demande de candidature

C'est votre 1^{er} visite sur l'espace candidature du programme ACTEE et vous candidatez pour le programme Chêne en tant que nouveau membre indépendant ou comme coordinateur d'un projet en groupement ?

Merci de remplir le formulaire ci-dessous pour confirmer votre demande et recevoir vos identifiants d'accès à la plateforme.

Nom de votre dossier / groupement*

Type de votre structure*

Nom de la structure*

Prénom*

Nom*

Email de contact*

Téléphone*

Merci d'accepter les conditions générales d'utilisation

[Plus d'informations sur vos données personnelles](#)

Valider

Candidatures dématérialisées via
le **portail candidat**
bientôt disponible sur le site
internet ACTEE

Fournir la liste précises des
bâtiments concernés par les
études bonifiées et les
études de MOE pour un
calcul précis des aides

Lancement de CHÊNE saison 1 : candidatez jusqu'au 25 juillet!

Parmi les critères de sélection

- **Mutualisation** en groupement fortement appréciée
- **Bilan** des actions ACTEE 2
- **Taux de passage** à l'acte envisagé (PPI, etc.)

L'équipe ACTEE à votre écoute et à votre appui pour candidater!

Actee@fnccr.asso.fr